

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS27/51/Add.14
1^{er} décembre 2000

(00-5194)

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES - RÉGIME APPLICABLE À L'IMPORTATION, À LA VENTE ET À LA DISTRIBUTION DES BANANES

Rapport de situation des Communautés européennes

Addendum

La communication ci-après, datée du 30 novembre 2000, adressée par la Délégation permanente de la Commission européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations et décisions concernant le différend Communautés européennes - Régime applicable à l'importation, à la vente et à la distribution des bananes

Les CE finalisent leur processus interne de prise de décision en vue de mettre en œuvre rapidement un nouveau régime d'importation compatible avec l'OMC, fondé sur un système d'"ordre d'arrivée des demandes".
